

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Laurence ALLEFRESEDE et Laurent UGHETTO, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de VALLON PONT D'ARC lors de la Commission Permanente du 11 avril 2016 :**

Pour l'utilisation des équipements sportifs communaux mis à disposition des collégiens, les subventions sont attribuées :

- 3 357,50 € pour la commune de Largentière
- 1 484 € pour la commune de Ruoms
- 3 650,50 € pour la commune de Vallon Pont d'Arc

Au titre des subventions exceptionnelles, le collège Henri Ageron à Vallon Pont d'Arc recevra une aide de 2 300 €.

Dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi », l'auto-école AMIEL et l'auto-école Le Rêve C'Permis recevront chacune une subvention de 500 € pour l'accompagnement de deux jeunes du canton proposés par le réseau des Missions locales.

Dans le cadre de l'aide départementale allouée aux associations d'anciens combattants et victimes de guerre, l'Association de l'Ardèche des Retraités Militaires et Veuves recevra une subvention de 342 €.